ᑲᑎᒪᔨᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓇᕐᓂᖅᓴᓂᖅ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Réaffichage

Poste : Aide ménagère ou aide ménager
Ministère : Santé
Localité : Resolute Bay

Numéro de référence : 10-506444

Type d'emploi : Poste permanent

Salaire : 26,91 $ l'heure (18,75 heures/semaine)

Indemnité de vie dans le Nord : 14,60 $ l'heure
Statut syndical : Syndicat des employés du Nunavut (SEN)
Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste.
Date de clôture : Janvier 29, 2021 à minuit (HE)

Il s'agit d'un poste de nature très délicate et une vérification du casier judiciaire jugée acceptable ainsi qu'une attestation de la capacité à travailler auprès d'une clientèle vulnérable sont requises.

Conformément à la directive 518 du *Manuel des ressources humaines,* cette possibilité d'emploi est ouverte seulement aux Inuits du Nunavut résidant dans la localité visée.

Sous l'autorité de la superviseure ou du superviseur des programmes de santé, l'aide ménagère ou l'aide ménager fournit des services généraux d'entretien ménager, de buanderie et d'entretien du linge destinés à assurer la propreté et l'ordre dans l'établissement afin d'améliorer l'aspect des lieux et de réduire le risque d'infection et de maladie.

La ou le titulaire du poste assure au quotidien les services d'entretien ménager et de buanderie de l'établissement. Son travail a une incidence directe sur la perception qu'a le public de la propreté, de l'apparence et de la salubrité générale de l'établissement.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste s'acquièrent généralement dans le cadre d'études jusqu'en 8e année et d'au moins une année d'expérience en entretien ménager ou en buanderie dans le secteur commercial ou institutionnel. La ou le titulaire doit maitriser l'inuktitut et l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit, et posséder un permis de conduire valide.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'inuinnaqtun, l'anglais et le français. La connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'Inuit Qaujimajatuqangit constitue un atout.

Une combinaison jugée acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en considération.

Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler à cet emploi, veuillez courrieller votre curriculum vitæ ainsi qu'une lettre de motivation à l'adresse igloolik_hr@gov.nu.ca. Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut.
- Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauche doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte de la candidature.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Seules les personnes invitées pour une entrevue seront contactées.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 239, Igloolik (Nunavut) X0A 0L0
igloolik_hr@gov.nu.ca

Téléphone : 867 934-2025
Sans frais : 1 800-682-9033
Télécopieur : 867 934-2027
Courriel : igloolik_hr@gov.nu.ca